



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts du RID et
du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Genève, 15-19 septembre 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Citernes**Introduction de la norme EN 13648-1 au chapitre 6.8****Communication du Gouvernement de la France^{1,2}***Résumé*

- Résumé analytique:** La présente proposition vise à introduire la référence à la norme EN 13648-1 pour les soupapes de sécurité des citernes destinées au transport de gaz liquéfiés réfrigérés.
- Mesures à prendre:** Ajouter la référence à cette norme au 6.8.2.6.1 de l'ADR.
- Documents de référence:** INF.21/Rev.1 de mars 2014, propositions 3 et 9;
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/132/Add.2.

Introduction

1. Lors de sa session de mars 2014, la Réunion commune a adopté les propositions du Groupe de travail sur les normes visant à introduire les références aux normes EN 1626:2008 Récipients cryogéniques - Robinets pour usage cryogénique et EN 13648-1:2008 Récipients cryogéniques - Dispositifs de protection contre les surpressions – Partie 1 : soupapes de sûreté pour service cryogénique.

¹ Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2014-2015 (ECE/TRANS/240, par. 100, ECE/TRANS/2014/23, module 9, par.9.2.

² Diffusée par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) sous la cote OTIF/RID/RC/2014/50.

2. La référence à l'EN 1626 a été introduite aux chapitres 6.2 et 6.8 quand la référence à l'EN 13648-1 n'a été introduite qu'au chapitre 6.2, alors que ces deux normes couvrent des équipements concernant les récipients à pression comme les citernes.

3. Nous proposons donc d'introduire la référence à l'EN 13648-1 au chapitre 6.8 ce qui permettra notamment un agrément de type séparé de cette soupape tel que prévu au 6.8.2.3.1.

Proposition

4. Dans le tableau du 6.8.2.6.1 de l'ADR, ajouter :

<i>EN 13648-1:2008</i>	<i>Récipients cryogéniques - Dispositifs de protection contre les surpressions - Partie 1 : soupapes de sûreté pour service cryogénique</i>	<i>6.8.2.4 et 6.8.3.4</i>	<i>Jusqu'à nouvel ordre</i>
------------------------	---	---------------------------	-----------------------------
